



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Privas, le 20 décembre 2021

Le Préfet

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Le 17 décembre dernier, afin d'endiguer la 5ème vague épidémique, le Premier Ministre a annoncé de nouvelles mesures dans un contexte de très forte circulation du virus de la covid-19 sur le territoire national et l'arrivée du nouveau variant OMICRON, extrêmement contagieux.

Ces nouvelles consignes exigent de nous tous une mobilisation, que je sais déjà forte de votre part.

Conformément aux annonces gouvernementales, les moments de convivialité sont à proscrire. En effet, ces derniers, par leur nature même, engendrent l'impossibilité de respecter en continu les mesures barrières, dont le port du masque, et constituent donc des moments particulièrement à risque.

Dans un esprit de responsabilité individuelle et collective, en cette période de fêtes de fin d'année et alors que notre département affiche toujours le taux d'incidence le plus élevé de France derrière la Drôme, il est également recommandé de limiter au maximum les situations d'interactions.

Ainsi, je vous invite à reporter ou annuler les cérémonies de vœux, notamment si elles sont l'occasion de grands rassemblements et alors même que vous aviez renoncé à les faire suivre de moments de convivialité.

Votre action est déterminante sur la limitation des rassemblements publics et festifs. Je vous incite donc très fortement à éviter la tenue d'évènements qui seraient manifestement risqués d'un point de vue sanitaire, prévus à l'intérieur comme à l'extérieur, parce qu'ils ne permettraient pas le respect des règles de distanciation et des gestes barrières, alors même que des dispositions ont été envisagés. Je pense par exemple aux activités aux regroupements générés par les feux d'artifice ou les concerts.

J'attire votre attention sur le fait que l'installation dans une salle des fêtes d'une piste de danse avec vente de boissons alcoolisées et entrée payante est interdite par le décret du 1^{er} juin 2021 modifié le 10 décembre 2021.

Les activités dansantes seront interdites par arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 au 3 janvier 2022 inclus, quel que soit l'établissement recevant du public dans lequel elles pourraient être organisées.

Je rappelle d'ailleurs, dans l'hypothèse où il serait décidé de maintenir certains de ces événements, que l'organisation de rassemblements festifs dans l'espace public est conditionnée à la mise en place du passe sanitaire en vertu de mon arrêté du 2 décembre dernier. Cette mesure s'applique notamment aux concerts ou aux feux d'artifice.

Pour votre parfaite information, j'ai également écrit aux syndicats professionnels représentatifs du secteur pour les sensibiliser au respect des gestes barrières et au contrôle du passe sanitaire, leur rappeler l'interdiction de la danse dans les bars et restaurants et les inciter à limiter tout rassemblement festif d'ampleur.

Dans ce contexte et à ma demande, les forces de l'ordre, déjà très mobilisées sur le respect du contrôle des passes sanitaires, seront particulièrement vigilantes sur les rassemblements s'avérant incompatibles avec les recommandations sanitaires et susceptibles de générer des troubles sur la voie publique à l'occasion des fêtes.

La circulation au niveau international d'un nouveau variant OMICRON implique une mobilisation des services de l'État. Notamment elle justifie la prise de nouvelles mesures pour les voyageurs provenant du Royaume-Uni. Ces derniers feront l'objet d'une quarantaine de 10 jours contrôlée par les forces de l'ordre.

La vaccination, et en particulier la dose de rappel, reste encore à ce jour la meilleure des protections, a fortiori pour éviter les formes les plus graves. Les centres, relais et équipes mobiles de vaccination maintiennent un effort soutenu sur le département de l'Ardèche pour offrir une couverture géographique large et une amplitude horaire permettant de se faire vacciner en soirée ou le week-end, ainsi que le 24 et 31 décembre 2021.

Je vous demande de relayer cette offre au plus près de vos administrés par tout moyen utile (panneaux lumineux, affichage en mairie et dans les services publics, encarts dans les lettres ou revues municipales...). Vous trouverez en annexe de ce courrier la liste des centres et relais de vaccination. Cette dernière est régulièrement remise à jour et consultable sur le site de la préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.ardeche.gouv.fr/les-centres-de-vaccination-en-ardeche-a10917.html>

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour garantir l'application de ces consignes et maîtriser l'épidémie de la Covid-19.

Je compte sur votre mobilisation !

Le Préfet,


Thierry DEVIMEUX

ANNEXE : Centres de vaccination du département de l'Ardèche

mise à jour au 23/12/2021

Nom	Adresse	Infos complémentaires
Centre de santé des Cévennes	122 Avenue Ferdinand Janvier – 07 100 ANNONAY	Le centre fonctionne de 8h30 à 14h tous les week-ends <u>Ouvertures exceptionnelles sur RDV les 24-12 et 31-12 de 8h30 à 12h30</u> lignes de vaccinations pédiatriques
Centre du pôle Maurice Gounon	11 boulevard du Lycée – 07 000 PRIVAS	Mardi 8h45-18h30, Mercredi 8h45-18h30, Vendredi 8h45-20h et les samedis 9h-17h <u>Ouvertures exceptionnelles sur RDV les 24-12 et 31-12 de 9h00 à 13h00</u> lignes de vaccinations pédiatriques
Centre de vaccination de Saint Martin de Valamas	Salle polyvalente de la commune de saint-martin de valamas 07310 Saint-Martin de valamas	
centre de Vaccination de Lamastre	4 avenue de Tournon 07 270 LAMASTRE	Mercredi de 8h à 12h et de 12h à 18h, Jeudi de 14h à 18, Samedi de 9h à 13h
Centre de vaccination du VAL D'AY	100 rue des aygas, 07290 Satillieu	mardi de 8h à 12h et vendredi de 8h à 12h / de 14h à 18h sur RDV

Centre de vaccination de Vals les Bains	3 avenue Claude Expilly 07 600 Vals les Bains	les lundis, mercredis et vendredis de 16h à 20h et les samedis et dimanches de 9h à 17h ouverture exceptionnelle : - le 24-12 de 9h00 à 12h00 - les 27 et 29-12 de 16h00 à 20h00 - le 31-12 de 9h00 à 12h00 lignes de vaccinations pédiatriques
Centre de vaccination Les 3 Rivières	Salle des fêtes Rionis, 62 rue Nationale, 07120 Ruoms	les lundis et jeudis de 13h30 à 16h30 Sur RDV Doctolib
Centre de vaccination Vallon-Pont-D'Arc	salle de la mairie de Vallon-Pont-d'Arc au 1 place de la Résistance, 07150 Vallon-Pont-D'Arc	tous les vendredis de 13h30 à 17h30 sur RDV
Centre de vaccination de FONTBELLON situé	salle Maurice CHAMPEL 07200 Saint Etienne de Fontbellon	Mardi-mercredi et jeudi de 13 H à 17H Sur RDV
Centre de Vaccination La Voulte-sur-Rhône	Salle de la police Municipale, place Camille DEBARD, 07800 La Voulte-sur-Rhône	les mardis et jeudis de 14h à 18h00 et les samedis de 9h00 à 13h00, sans RDV Fermé du 29/12 au 3/01 inclus
Centre de vaccination Aubenas	Maison Médicale de Garde 16 Avenue de Bellande, 07200 Aubenas CH Aubenas	Jours d'ouvertures fluctuants selon les semaines Les matins, de 09H à 13H, sans RDV et à partir de 13H30, sur RDV via Doctolib
Point relai ambulatoire Meyras	Salle des mariages de la mairie de Meyras, 07380 Meyras	tous les vendredis à compter du 14 janvier 2022 de 12h30 à 14h30 et de 17h30 à 19h30 (horaires susceptibles d'être réaménagés en fonction de la demande)

Point relai ambulatoire Pôle Médical Lônes santé	20 rue Gustave Eiffel, 07500 Guilhaumand-Granges	
Point relai ambulatoire Pôle de Santé Bourg-Saint-Andéol	23 avenue Maréchal Leclerc, 07700 Bourg-Saint-Andéol	
Point relai ambulatoire des Vans	station médicale des Vans :75 rue du Quai, 07140 Les Vans et au cabinet médical des Vans : Route du Vivarais, 07140 Les Vans	
Point relai ambulatoire Saint-Paul-Le-Jeune	Cabinet libéral Saint-Paul-Le-Jeune situé au 6 la Gare, 07460 Saint-Paul-Le-Jeune	
Centre de Vaccination Le Cep à Saint-Péray	Salle CEP du Prieuré, place Louis Alexandre Faure, 07130 Saint-Péray	1 jour/semaine selon la disponibilité des libéraux Sans RDV
Point relai ambulatoire Villeneuve-de-Berg	Cabinet libéral de Villeneuve-de-Berg Adresse : Pôle Santé, 60 voie de Lansas, Villeneuve-de-Berg	le 24-12-2021 sur RDV de 11h00 à 16H au cabinet infirmier
point de vaccination à Félines	Salle « Roland MOULIN », place de la Mairie, 07340 Félines	Ouverture les 28-12-2021, 29-12 et 30-12 de 9h00 à 18h00 (sans interruption) Sans RDV

Les jours et horaires indiqués sont susceptibles d'être réaménagés en fonction de la demande et de la disponibilité des professionnels de santé .
Nous conseillons de vérifier les horaires d'ouverture avant de se rendre dans un centre qui vaccine sans RDV.

La liste des centres de vaccination mise à jour est consultable sur le site de la préfecture de l'Ardèche :
<http://www.ardèche.gouv.fr/les-centres-de-vaccination-en-ardèche-a10917.html>

